

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Tombé

AMENDEMENT N ° II-CF608

présenté par
M. Simion, M. Saint-Pasteur, Mme Rossi, M. Baptiste, M. Aviragnet, M. Baumel, Mme Bellay,
M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Dombre Coste, Mme Froger, Mme Godard,
M. Guedj, M. Houlié, Mme Mercier, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pirès Beaune, Mme Runel,
Mme Capdevielle et Mme Jourdan

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	22 300 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	22 300 000
TOTAUX	22 300 000	22 300 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à préserver le budget des Entreprises Adaptées

La baisse du budget et des effectifs de postes bénéficiant d'une aide financière en Entreprises Adaptées prévue dans le projet de loi de finances 2026, de l'ordre de 22,3 millions d'euros et de 2988 ETP, nuit gravement à l'emploi des personnes en situation de handicap. Leur retour vers l'emploi reste pourtant une priorité, notamment pour ceux qui en sont le plus éloignés. Les personnes en situation de handicap ont vu leur nombre inscrit à France travail augmenter de 72 290 (+16%) entre décembre 2022 et aout 2025.

Les besoins en poste des Entreprises Adaptées sont croissants, le niveau de consommation des crédits s'étant fortement amélioré avec les implications de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) et les représentants de l'UNEA. Tous les ans, ce sont plus de 42 500 contrats pour des personnes en situation de handicap éloignées de l'emploi qui sont signés dans les Entreprises Adaptées.

Une étude menée par KPMG mise à jour régulièrement depuis 2010 permet de montrer le retour sur investissement et le gain social que génère l'investissement de l'État dans les emplois au sein des Entreprises Adaptées.

Cet amendement vise donc à abonder de 22,3 millions d'euros en AE/CP l'action « Accompagnement des personnes les plus éloignées du marché du travail- Fonds d'inclusion dans l'emploi » du programme 102 – Accès et retour à l'emploi.

Il retire donc la même somme en AE/CP de l'action 31 « Affaires immobilières » du programme 155 – Soutien des ministères sociaux, afin de respecter l'article 40 de la Constitution.

Cet amendement est issu d'une proposition de l'UNEA, soutenue par APF France handicap.